

SEMAINE DU LUNDI 02 NOVEMBRE AU DIMANCHE 08 NOVEMBRE 2015

Acheter du lait maternel sur... Kijiji?

Le Devoir, 11/2/2015, B3 (#réf : 7064)

Mariève Paradis

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Mères, Allaitement naturel, Partage informel

Certaines femmes donnent leur lait dans des réseaux informels créés pour et par des mères qui souhaitent donner du lait maternel à leur bébé, comme Only the breast, Human milk 4 human babies... et même sur Facebook. Si les deux premiers ne font que mettre des mères ayant des surplus de lait en contact avec d'autres qui manquent de lait, les groupes sur Facebook reposent plutôt sur des communautés basées sur la confiance et partageant les mêmes valeurs. « Certaines mères ont créé des réseaux informels de don de lait parce qu'elles ont besoin de ce contact direct, pour se rassurer sur la sécurité du lait, mais aussi pour la reconnaissance du geste », explique Françoise Romaine Ouellet, chercheuse en anthropologie de la famille au Centre Urbanisation Culture Société à l'INRS. Par contre, plus le réseau s'élargit au-delà des proches, plus le risque de contamination augmente, soit par les bactéries lors de l'extraction ou le transport, soit par les virus transmis par la mère, dit-elle. Lorsque son premier enfant est né en 2011, Valérie a éprouvé des difficultés à produire assez de lait et n'était pas certaine de vouloir lui donner le lait d'une autre mère. « J'ai complété avec des préparations commerciales pour nourrissons pendant six mois », explique la jeune mère qui a subi une réduction mammaire à l'adolescence. À sa deuxième grossesse, elle savait qu'elle ne pourrait non plus produire de lait en quantité suffisante pour son bébé. La mère s'est donc tournée vers un groupe Facebook dont les membres partageaient les mêmes valeurs qu'elle sur l'allaitement. « Lorsque j'ai mentionné que je manquais de lait, une dizaine de filles se sont offertes pour donner du lait. Je n'ai pas pu choisir les filles, les dons de lait ne pleuvent pas. Je devais nourrir ma fille », dit-elle. Elle pasteurisait le lait, une fois décongelé, avant de le donner à sa fille. En huit mois, Évelyne a reçu près de 4000 onces de lait maternel de douze femmes différentes. Deborah van Wyck considère que plus une mère est proche physiquement de la donneuse, moins les risques de contamination sont élevés. « Si vous trouvez quelqu'un dans votre quartier qui peut garder le lait froid, le partage informel de lait peut être une option sécuritaire. Les risques liés aux préparations lactées sont plus grands que ceux du partage de lait », croit-elle. Même si tous les organismes de santé publique comme Santé Canada, la Société canadienne de pédiatrie et même la Ligue La Leche se disent inquiets des risques du partage de lait

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 02 au 08 novembre

informel, des mères se tournent vers cette option plutôt que de donner des préparations lactées. La banque de lait maternel d'Héma-Québec, mise sur pied en 2013, est réservée aux bébés prématurés. Pourtant, l'OMS soutient que la meilleure solution de remplacement à l'allaitement de la mère est le lait maternel d'une autre mère. En janvier 2011, UNICEF Canada pressait Santé Canada de respecter « la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson », qui autorise le recours au lait maternel d'une nourrice en bonne santé ou aux banques de lait humain pour remplacer le lait de la mère. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/454081/acheter-du-lait-maternel-sur-kijiji>.

Études soins obstétriques – Les femmes autochtones reçoivent moins de services

La Presse, 11/2/2015, Cyberpresse (#réf : 7065)

Ariane Lacoursière

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Femmes autochtones, Soins obstétriques, Taux de mortalité

Les femmes autochtones ne reçoivent pas la même intensité de soins que les non autochtones durant leur grossesse révèle une nouvelle étude publiée aujourd'hui par le journal de l'Association médicale canadienne. Alors que 71 % des femmes enceintes non autochtones subissent une échographie durant leurs premiers mois de grossesse, seulement 59 % des femmes autochtones profitent de cet examen. Néonatalogiste à l'Hôpital des femmes de Colombie-Britannique, la Dre Leanne Dahlgren explique que l'étude a été motivée par le fait que les taux de mortalité et de morbidité des enfants des communautés autochtones sont plus élevés que dans la population générale. « Nous avons voulu enquêter sur cette différence », dit-elle. La Dre Dahlgren explique que les règles de bonnes pratiques en obstétrique prévoient que toute femme enceinte doit subir une induction si, 24 heures après avoir perdu ses eaux, son travail n'est toujours pas entamé. Selon l'étude, alors que 67 % des femmes non autochtones reçoivent une induction 24 heures après avoir perdu leurs eaux, seulement 58 % des femmes autochtones sont dans la même situation. « Nous voulons mieux comprendre la situation des soins obstétricaux chez les femmes autochtones pour pouvoir agir. Par exemple, on doit savoir pourquoi ces femmes suivent moins d'échographies durant leur grossesse. On sait que ce test permet de détecter plusieurs situations. C'est important de comprendre ce qui se passe », dit-elle. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201511/02/01-4916357-soins-obstetriques-moins-de-services-pour-les-femmes-autochtones.php>.

Soins de fin de vie : nouveau recours pour stopper l'aide médicale à mourir

La Presse, 11/5/2015, Cyberpresse (#réf : 7069)

Ariane Lacoursière

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Soins de fin de vie, Aide médicale à mourir, Cour suprême

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 02 au 08 novembre

Le coprésident de la Coalition des médecins pour la justice sociale, le Dr Paul Saba, a déposé un recours judiciaire, ce matin, afin d'empêcher l'application de la loi québécoise sur les soins de fin de vie, dont l'entrée en vigueur est prévue le 10 décembre prochain. La loi québécoise sur les soins de fin de vie prévoit que les personnes majeures en fin de vie, atteintes d'une maladie grave et incurable, éprouvant des souffrances constantes et dont l'état de santé est irréversible pourront demander l'aide médicale à mourir. En février 2015, un jugement unanime de la Cour suprême a invalidé les articles du Code criminel interdisant l'euthanasie et ouvert la voie à l'application de la loi québécoise. Pour le Dr Saba, tant que le réseau de santé québécois ne sera pas plus efficace, permettre l'euthanasie est inacceptable. « Les listes d'attente sont longues au Québec. Des personnes en douleur constante ne vont-elles pas, par lassitude, demander l'euthanasie? Nous voulons demander à la Cour si au Québec, dans un contexte de manque de soins, il est raisonnable de permettre l'euthanasie », résume l'avocat Gérard Samet, qui représente le Dr Saba. L'avocat Jean-Pierre Ménard, qui a participé à l'élaboration de la loi québécoise sur les soins de fin de vie se dit surpris par le recours intenté par le Dr Saba. « À première vue, je ne vois pas la brèche possible pour amener les tribunaux à reconsidérer leur décision », dit-il. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201511/05/01-4917657-soins-de-fin-de-vie-nouveau-recours-pour-stopper-laide-medicale-a-mourir.php>.

Régime de pensions – Vieillir moins pauvrement au Canada

Le Devoir, 11/5/2015, B1 (#réf : 7068)

François Desjardins

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînés

Mots-clés : Régime de retraite, Pauvreté, Salaire minimum

La réforme du système de retraite doit absolument passer par l'amélioration des régimes publics, martèle un ancien actuaire en chef du Régime de pensions du Canada (RPC) selon lequel il est inconcevable que le tiers des retraités soit si mal en point qu'il ait recours au Supplément de revenu garanti. Du même souffle, Bernard Dussault, qui a dirigé les travaux actuariels du RPC de 1992 à 1998, propose aussi d'augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure et d'interdire aux employeurs de prendre des congés de cotisation dans les régimes de retraite d'entreprise. Le taux de cotisation au RPC est de 9,9 %, divisé entre l'employeur et l'employé. Au Québec, le taux de cotisation au Régime de rentes est de 10,5 %. Si certains ont déjà évoqué une expansion de la couverture publique à 35 % ou 40 % du revenu de carrière assurable, comparativement au taux actuel de 25 %, M. Dussault croit qu'il faudrait envisager 50 %. Les partisans d'une couverture élargie des régimes publics tentent depuis plusieurs années de faire accepter leur proposition, mais se sont toujours cogné le nez à la porte de l'ancien gouvernement Harper. L'élection du Parti libéral a fait renaître les espoirs. Entre autres, les libéraux ont promis pendant la campagne que le gouvernement fédéral prêterait main-forte à l'Ontario dans la création et l'harmonisation de son nouveau régime, ce que les

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 02 au 08 novembre

conservateurs refusaient de faire. Lien : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/454372/regime-de-pensions-veillir-moins-pauvrement-au-canada>.

Val-D'Or – Il faudra plus qu'une enquête, estime Fannie Lafontaine

Le Devoir, 11/6/2015, A4 (#réf : 7066)

Jean-François Nadeau

Longueur : Moyen; Catégorie : Femmes autochtones

Mots-clés : Violence, Enquête publique, Policiers

Fannie Lafontaine, la professeure de droit choisie par le gouvernement pour s'assurer de l'impartialité de l'enquête conduite par les policiers de Montréal vis-à-vis de leurs collègues de la Sûreté du Québec de Val-d'Or insiste pour dire qu'on se trouve devant un problème considérable, mais que l'objet dont on la charge est circonscrit. « Le problème est systémique. La commission Vérité et réconciliation, notamment, l'a déjà montré. C'est gigantesque. Mais ce dont on parle ici, c'est une enquête criminelle sur les agissements de policiers. » Elle insiste ainsi pour dire qu'une distinction s'impose entre ce processus précis et la situation globale. « Cette enquête ne va pas résoudre tous les problèmes. Mais elle pose quand même une question cruciale. » Quel est le plus grand défi dans les circonstances? « Ce sont les attentes du public. [...] Ce sont des allégations très sérieuses. L'enquête est nécessaire pour restaurer la crédibilité que l'on accorde à l'État dans ses rapports avec les citoyens. Mais cette enquête n'est certainement pas la seule chose qui doit être faite dans la situation plus générale des autochtones, au Québec comme au Canada. » Me Lafontaine croit néanmoins que ce travail d'enquête pourrait constituer des précédents intéressants pour l'avenir et qu'en conséquence, ce moment de l'histoire est très important. « Le mandat est clair, ajoute-t-elle. Il s'agit d'observer l'intégrité et l'impartialité de l'enquête. Pour des raisons qui ne sont pas de mon ressort, ce n'est pas un bureau d'enquête indépendant qui fait le travail. Je dois m'assurer de la célérité et de la qualité du travail. Il y a des manières de faire à respecter, selon un protocole. Je dois établir ce protocole, me rendre sur les lieux. Mais je ne fais pas l'enquête à la place du SPVM. Je n'aurai pas de rencontre avec les victimes alléguées ou les suspects. » Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/454570/val-d-or-il-faudra-plus-qu-une-enquete-estime-fannie-lafontaine>.

À la recherche du temps perdu

Le Devoir, 11/7/2015, <http://www.ledevoir.com/> (#réf : 7067)

Isabelle Paré

Longueur : Long; Catégorie : Familles

Mots-clés : Temps de travail, Marché de l'emploi, Temps de loisir

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 02 au 08 novembre

*Le Devoir nous propose une série d'articles sur le thème Boulot, boulot, dodo. Le premier, **À la recherche du temps perdu**, ne réfère pas aux livres de Proust, mais bien à la situation actuelle des familles québécoises. Une étude comparative menée auprès de 15 000 Canadiens lors de cinq grandes enquêtes réalisées de 1986 à 2010 par Statistique Canada sur l'emploi du temps révèle que les Québécois allouent désormais près de 46 heures par semaine au boulot, si l'on inclut les heures non rémunérées et le temps de déplacement vers leur lieu de travail. « La plus grande tendance, c'est qu'on travaille plus. Au moins quatre heures de plus en moyenne qu'à la fin des années 90 et cinq heures de plus par semaine que les travailleurs français ou américains. Sur 20 ans, le changement est radical », affirme Gilles Pronovost, professeur émérite, associé au Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Entre 1992 et 2005, les Québécois travaillaient en moyenne quatre heures de moins que les autres Canadiens, mais c'est chose du passé. Dans toutes les tranches d'âge, le poids du travail est monté en flèche, surtout chez les 45 à 54 ans, qui boulonnent 12 heures de plus par semaine que la génération précédente. La semaine de travail des Québécois de 35 à 44 ans, souvent jeunes parents, s'est alourdie de six heures en 30 ans, et celle des « préretraités » (55-64 ans), de cinq heures depuis 20 ans. Au tournant des années 2000, le rêve de la société des loisirs, utopie suprême du monde développé, a bel et bien été sacrifié sur l'autel de la frénésie métro-boulot-dodo, croit le chercheur. Mais la saignée a fait davantage de mal aux femmes. C'est l'arrivée en masse sur le marché du travail de femmes plus scolarisées, occupant des fonctions de plus en plus exigeantes, qui pousse à la hausse la durée de la semaine de travail. Partout dans le monde, les états pourvus de généreuses politiques sociales pour les femmes (accès aux garderies, congés de maternité) ont vu leur taux d'emploi augmenter et les heures travaillées s'allonger. La course vers l'égalité a donc eu un prix : près de quatre heures de temps libre de moins par semaine pour les femmes. Pour préserver le temps consacré aux enfants, les mères ont choisi de faire une croix sur leurs propres loisirs et se sont délestées d'une partie des tâches domestiques, affirme le chercheur. Le temps de loisir des pères a aussi écopé de cet emballement du travail. Mais au profit d'une plus grande présence auprès de leur marmaille. Plus qu'une demi-heure ne sépare (en 2010) les mères et les pères pour ce qui est du temps investi dans les soins aux enfants; c'était trois heures en 1986. Les papas québécois sont désormais plus présents auprès de leurs enfants que les autres pères canadiens. Idem pour les Québécoises, championnes du temps parental au pays. Bref, les Québécois sont de plus en plus affectés par le « stress temporel » dicté par le rythme de travail, selon Statistique Canada. La moitié d'entre eux se disent « tendus par manque de temps » et près de 40 % rognent dans les heures de sommeil pour arriver à boucler leur semaine. À lire aussi, les autres articles disponibles sur la page de cet article : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/454628/a-la-recherche-du-temps-perdu>.*

NOTE: Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.